

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 6 AVRIL 2021

En vertu d'un arrêté ministériel #2020-004 émis le 15 mars 2020, le conseil de toute municipalité est autorisé à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue par voie de téléconférence, visioconférence, mardi le 6 avril 2021 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

21-04-10263

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Acceptation des procès-verbaux des séances du 1^{er} et 8 mars 2021

21-04-10264

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que les procès-verbaux du 1^{er} et 8 mars 2021 soient acceptés par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer

21-04-10265

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 111 249.16 \$, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

21-04-10266

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 423 798.16 \$ et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5. Correspondances

6. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Émission de deux avis de conformité pour la municipalité ;

7. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux

Loisirs (Michel Laberge)

- Dû au passage en zone rouge, les activités permises demeurent en mode virtuel ;
- Les entrevues pour le camp de jour ont eu lieu ;
- Les inscriptions pour le camp de jour débiteront le 12 avril prochain via le site web sur la plateforme Qidigo ;

21-04-10267

Terrains de jeux 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil autorise à Mme Christine Gariépy responsable des loisirs :

- à effectuer les engagements nécessaires au terrain de jeux 2021 et qu'une liste soit fournie au conseil ;
- à effectuer les dépenses nécessaires pour l'organisation des activités, matériel et autres durant le camp de jour dans les limites du budget présenté ;
- à signer pour et au nom de la municipalité le contrat camp cinéma, s'il y a lieu avec la firme Studio Sc ;

Et,

- accepte les coûts d'inscriptions proposés pour le terrain de jeux été 2021 ;
- APPUYÉE PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

21-04-10268

Poste de surveillants

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil autorise à Mme Christine Gariépy responsable des loisirs à effectuer un appel de candidatures pour un poste de surveillant et une banque de noms, avec le nouvel échelon de salaire proposé, soit de 15.50\$ à 18\$ l'heure ;
APPUYÉE PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Comité consultatif d'urbanisme (Lise Drouin)

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 18 mars 2021

Le CCU recommande d'accepter les demandes suivantes :

Au PIIA :

1. 79 chemin du lac-la-retenu sud pour l'agrandissement du bâtiment principal;
2. 6266 avenue Royale pour la construction d'un bâtiment agricole;
3. 6498 avenue Royale pour le changement des portes et fenêtres, aux conditions suivantes :
 - Placer des barrotins dans les fenêtres afin d'avoir au minimum 4 carreaux;
 - Les 3 portes extérieures visibles depuis l'avenue Royale, devront avoir des fenêtres n'allant pas en dessous de la poignée de porte.
4. 6749 avenue Royale pour la réfection partielle de la toiture;
5. 6966 boul. Ste-Anne pour la construction de maisons de ville;
6. 29 rue Ferland N pour la construction d'une maison bigénérationnelle.

Aux demandes de Dérogation mineure :

1. 18 rue de la Mairie E, pour réputer conforme la somme des marges latérales de 4.5 mètres contrevenant à la grille de zonage qui demande une somme des marges latérales de 5 mètres et un stationnement empiétant en façade du bâtiment principal contrevenant au règlement de zonage #16-642 qui permet un seul empiètement de 1 mètre vis-à-vis le mur avant ;
2. 4 rue du Petit-Pré, pour réputer conforme la superficie du garage de 55,5m² contrevenant au règlement de zonage #16-642 qui permet une superficie maximale de 55m² ;

Le CCU recommande de refuser les demandes suivantes :

Au PIIA :

1. 6597 avenue Royale pour l'installation d'une thermopompe;

À la demande de Dérogation mineure :

1. 6597 avenue Royale, pour permettre une thermopompe en cour avant contrevenant au règlement de zonage #16-642 qui permet les thermopompes dans les cours latérales et arrières.

Mandat pour un membre du Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU l'adoption du règlement #10-595 constituant un comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU l'article 7 de ce règlement, lequel prévoit que les membres sont nommés pour une période de deux ans, renouvelable par une résolution du conseil;

ATTENDU QUE le départ d'un membre du comité ;

21-04-10269

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que soit nommé Monsieur Dominic Trudel en remplacement de M. Omer Lefrançois,

comme membre du comité consultatif d'urbanisme jusqu'à la fin du terme devant se terminer le 30 juin 2022, APPUYÉE PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)

- Autorisations de dépenses pour le changement de deux pompes PRA2 pour un coût de 26205\$, mandat pour une assistance technique pour le plan de débordement pour un coût de 15000\$ et, changement de lampe pour le traitement UV pour un coût de 12000\$.

8. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA

Anthony Côté

21-04-10270
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'agrandissement du bâtiment principal au 79 chemin du Lac-la-Retenué S;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 18 mars 2021;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Anthony Côté, pour l'agrandissement du bâtiment principal au 79 chemin du Lac-la-Retenué S, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Amélie Leclerc

21-04-10271
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'un bâtiment agricole au 6266 avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 18 mars 2021;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Amélie Leclerc, pour la construction d'un bâtiment agricole au 6266 avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Carole Lavoie et Bruno Tremblay

21-04-10272
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour le changement des portes et fenêtres au 6498 avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 18 mars 2021;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Carole Lavoie et Bruno Tremblay pour le changement des portes et fenêtres au 6498 avenue Royale aux conditions suivantes :

- Placer des barrotins dans les fenêtres afin d'avoir au minimum 4 carreaux;
- Les 3 portes extérieures visibles depuis l'avenue Royale, devront avoir des fenêtres n'allant pas en dessous de la poignée de porte.

Au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Gabriel Vézina

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'installation d'une thermopompe au 6597 avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du CCU le 18 mars 2021;

21-04-10273 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Gabriel Vézina, pour l'installation d'une thermopompe au 6597 avenue Royale, au respect des plans déposés et conditionnel à l'installation d'une clôture de bois harmonisée à la maison et implantée de manière à ne pas rendre la thermopompe visible de la rue et au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Benoit Chauty

21-04-10274 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la réfection partielle de la toiture au 6749 avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 18 mars 2021;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Benoit Chauty, pour la réfection partielle de la toiture au 6749 avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Stéphane Lessard requérant pour Maisons Laprise Inc.

21-04-10275 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction de 5 maisons de ville comprenant 20 logements au 6966 boulevard Ste-Anne unités 107 à 126;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 18 mars 2021;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Stéphane Lessard, requérant pour Maisons Laprise Inc., pour la construction de 5 maisons de ville comprenant 20 logements au 6966 boulevard Ste-Anne unités 107 à 126, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Patrick Leblanc

21-04-10276 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'une maison bigénérationnelle au 29 rue Ferland N;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 18 mars 2021;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Patrick Leblanc, pour la construction d'une maison bigénérationnelle au 29 rue Ferland N, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

9. Dérogations mineures

Demande du 18 rue de la Mairie E

21-04-10279 CONSIDÉRANT QUE Alain Laberge, a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;
CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à réputer conforme la somme des marges latérales de 4.5 mètres contrevenant à la grille de zonage qui demande une somme des marges latérales de 5 mètres et un stationnement empiétant en façade du bâtiment principal contrevenant au règlement de zonage #16-642 qui permet un seul empiètement de 1 mètre vis-à-vis le mur avant;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 18 mars 2021;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil ACCEPTE la demande de dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sise sur le lot 4 440 256 pour réputer conforme la somme des marges

latérales de 4.5 mètres contrevenant à la grille de zonage qui demande une somme des marges latérales de 5 mètres et un stationnement empiétant en façade du bâtiment principal contrevenant au règlement de zonage #16-642 qui permet un seul empiètement de 1 mètre vis-à-vis le mur avant, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Demande du 4 rue du Petit-Pré

CONSIDÉRANT QUE Neil Boivin, a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à réputer conforme la superficie du garage de 55,5m² contrevenant au règlement de zonage #16-642 qui permet une superficie maximale de 55m².

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 18 mars 2021;

21-04-10280

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil ACCEPTE la demande de dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sise au 4 rue du Petit-Pré pour réputer conforme la superficie du garage de 55,5m² contrevenant au règlement de zonage #16-642 qui permet une superficie maximale de 55m², APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Demande du 6597 avenue Royale

CONSIDÉRANT QUE Gabriel Vézina, a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à permettre une thermopompe en cour avant contrevenant au règlement de zonage #16-642 qui permet les thermopompes seulement dans les cours latérales et arrières.

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme du 18 mars 2021;

21-04-10281

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil ACCEPTE la demande de dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sise au 6597 avenue Royale pour permettre une thermopompe en cour avant contrevenant au règlement de zonage #16-642 qui permet les thermopompes seulement dans les cours latérales et arrières à la condition suivante :

- Installer une clôture de bois harmonisée à la maison et implantée de manière à ne pas rendre la thermopompe visible de la rue.

APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

10. Octroi de contrats divers

ATTENDU les demandes de prix divers ;

21-04-10282

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la Municipalité de l'Ange-Gardien renouvelle et/ou octroie les contrats suivants :

- Dénéigement Daniel Lachance pour le service d'une faucheuse mécanique avec opérateur pour un coût de 110\$ / heure (plus taxes) ;
- Les Entreprises Gonet Inc. pour le marquage de chaussée pour un coût de 0.26\$ m.l. (plus taxes) telle que la soumission présentée pour l'année 2021 ;
- Sani-Orléans Inc. pour la vidange des puisards à 140\$ / hre (plus taxes), 12.95\$ / grille, telle que la soumission présentée pour l'année 2021 ;
- Broyage Mobile Estrie pour les branches à l'écocentre pour un montant de 7200\$ plus taxes ou 45\$ /tonne
- Interblocs Blouin pour les réparations de pavage pour l'année 2021 et telle que la soumission présentée ;
- VPRL pour les travaux au poste de réduction Dugal pour un montant de 2400\$ plus taxes ;
- EstimationRBoilard, pour une banque de 100 heures en support technique et administratif, au coût de 80\$/hre dans le cadre de la réalisation de la réfection de l'avenue Royale et autres travaux ;

APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

- 21-04-10283 **11. Adoption du projet de règlement de concordance #21-683 modifiant le règlement Plan d'urbanisme de la Municipalité de L'Ange-Gardien #16-640 de façon à modifier les dispositions relatives au zonage de production**
 IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,
 QUE le conseil adopte le projet de règlement de concordance #21-683 modifiant le règlement Plan d'urbanisme de la Municipalité de L'Ange-Gardien #16-640 de façon à modifier les dispositions relatives au zonage de production, tel qu'annexé au procès-verbal.
- 21-04-10284 **12. Renouvellement de l'entente avec la firme ARPE pour l'écocentre**
 IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le conseil renouvelle l'entente avec la firme ARPE pour le recyclage des produits électroniques à l'écocentre, et, d'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité les documents nécessaires.
- 13. Avis de motion et présentation du règlement #21-684 Règlement modifiant le règlement #18-657 « Règlement sur la prévention des incendies et la sécurité des occupants »**
 Un avis de motion est donné par Michel Laberge, conseiller, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #21-684 modifiant le règlement #18-657 « Règlement sur la prévention des incendies et la sécurité des occupants ».
 Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.
 L'adoption aura lieu le 3 mai 2021 à 19h30.
- 21-04-10285 **14. Présentation et adoption du rapport annuel 2020 du service incendie Boischatel -L'Ange-Gardien**
 IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le conseil accepte le rapport annuel 2020 du service incendie Boischatel – L'Ange-Gardien.
- 15. Période de questions**
- 16. Divers**
- 21-04-10286 **1 Embauche et mise à pied d'employés**
 IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le conseil effectue l'embauche de Mme Ghislaine Nolin, comme agente de bureau pour le remplacement du congé de maternité et qu'un contrat soit signé entre les parties, et, la mise à pied de Mme Tina Kanda à ce même poste.
- 21-04-10287 **2 Autorisations de dépenses**
 IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil autorise les dépenses suivantes :
 - 3750 \$ plus taxes pour l'achat d'une banque d'heures pour le contrat informatique à la firme 6temTI;
 - 970\$ \$ taxes incluses pour des relevés topographiques pour le terrain des loisirs par la firme GénArp;
 - 670\$ taxes incluses pour l'achat/ réparation de bandes de patinoire avec la firme Groupe PolyAlto ;
 APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 21-04-10288 **3 Congrès de l'ADMQ, COMBEQ et formation pour l'inspectrice**
 IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien autorise la directrice générale à participer au congrès de l'Association des Directeurs Municipaux 2021, qui se tiendra du 15 au 17 juin 2021 en webinaires, ainsi que l'inspectrice à participer au congrès de la COMBEQ du 19 au 23 avril 2021 en webinaires, et de plus à une formation sur les modifications du Q2R22, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4 Dépôt de document

La directrice générale dépose au conseil le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, concernant le règlement d'emprunt #21-682.

17. Levée ou ajournement de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

21-04-10289

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 19h50, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale